



Indice français de désavantage social (FDEP)

Informations générales

Date de création :	10/08/2021	Date de révision :	
Version :		Statut :	En cours
Rédigé par :	Thierno BAH	Vérifié par :	
Validé par :		Diffusion :	

Suivi des modifications

Version	Modifications apportées/Justification	Date de révision	Validation
1	Création du document	10/08/2021	
2	Modification	08/09/2021	
3	Modification	28/10/2022	
4	Modification	09/01/2023	
5	Modification	05/03/2026	

L'indice français de désavantage social FDEP (French Deprivation Index) a été créé pour fournir un indicateur géographique en population générale du désavantage social spécifiquement adapté aux études de santé sur la population française (voir Rey G., Jouglé E., Fouillet A., Hémon D. Ecological association between a deprivation index and mortality in France over the period 1997 - 2001: variations with spatial scale, degree of urbanicity, age, gender and cause of death. BMC Public Health. 2009 Jan 22;9:33).

Le désavantage social est considéré comme un cumul de désavantages matériels et sociaux à l'échelle géographique. Construit à partir de données spatiales mesurées en routine, il est aisément calculable.

Méthodes :

Le score est issu de la 1ère composante principale (67-70% de la variance totale expliquée selon la période) d'une analyse en composante principale pondérée sur la population des quatre variables agrégées suivantes :

- Taux de chômage dans la population active de 15 à 64 ans
- Taux d'ouvriers dans la population active de 15 à 64 ans
- Taux de bacheliers dans la population non scolarisée des plus de 15 ans
- Revenu médian déclaré par Unité de Consommation

Ce score est centré et réduit afin d'en apprécier les évolutions temporelles. Cette méthodologie est appliquée à l'échelle de l'IRIS et de la commune. Pour les échelles plus agrégées comme le département ou la région, la moyenne pondérée du score sur la population à l'échelle communale est utilisée.

L'indice mis à disposition pour la variable Elfe est calculé au niveau du code commune pour les années 2009 et 2015.

Le code 2009 est utilisé pour les enquêtes maternité (2011), 2 mois (2011-2), 1 an (2012).

Le code 2015 est utilisé pour les enquêtes 2 ans (2013), 3,5 ans (2014-5), 5,5 ans (2016-7) et 10,5 ans (2021-2).

Pour assurer l'absence de possibilité de ré-identification des communes, les valeurs exactes des indices ne sont pas délivrées. Seules les variables catégorisées en tertiles et quintiles sont mises à disposition.

Les indices sources sont ceux mis à disposition par le CepiDC.

Intitulé des variables

< CODGEO > * variable identifiante

Code de la commune (non restitué) : |_|_|_|_|_|

< fdep09_tertiles >

Tertiles d'indice de désavantage social 2009

< fdep09_quintiles >

Quintiles d'indice de désavantage social 2009

< fdep15_tertiles >

Tertiles d'indice de désavantage social 2015

< fdep15_quintiles >

Quintiles d'indice de désavantage social 2015

Ajout au 1^{er} janvier 2024 :

Afin d'assurer l'impossibilité de ré-identifier les lieux de vie des enfants Elfe il est impossible d'obtenir cette base contextuelle FDep avec l'ensemble de la base contextuelle « Variables d'urbanisation ». Afin de permettre tout de même de caractériser l'urbanisation des communes où vivent les enfants Elfe lorsqu'on utilise le FDep, il a été décidé de reporter dans cette base, une seule variable, celle renseignant la taille de l'unité urbaine.

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine. Les communes sont classées selon le nombre d'habitants de l'unité urbaine à laquelle elles appartiennent (6 modalités + 1 modalité rurale). La France est découpée en 2390 unités urbaines.

On trouvera donc également dans la base livrée les variables suivantes :

Le code 2010 est utilisé pour les enquêtes maternité (2011), 2 mois (2011-2), 1 an (2012),

Le code 2014 est utilisé pour les enquêtes 2 ans (2013), 3,5 ans (2014-5),

Le code 2017 est utilisé pour les enquêtes 5,5 ans (2016-7) et suivantes.

TUU2010

Nombre d'habitants de l'unité urbaine

0 Rural

1 Unités urbaines de 2 000 à 4 999 habitants

2 Unités urbaines de 5 000 à 9 999 habitants

3 Unités urbaines de 10 000 à 49 999 habitants

4 Unités urbaines de 50 000 à 199 999 habitants

5 Unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants

6 Agglomération de Paris

M00X4_TUU2014

Nombre d'habitants de l'unité urbaine

0. Rural

1. Unités urbaines de 2 000 à 4 999 habitants

2. Unités urbaines de 5 000 à 9 999 habitants

3. Unités urbaines de 10 000 à 49 999 habitants

4. Unités urbaines de 50 000 à 199 999 habitants

5. Unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants

6. Agglomération de Paris

M00X4_TUU2017

Nombre d'habitants de l'unité urbaine :

- 0. Rural
- 1. Unités urbaines de 2 000 à 4 999 habitants
- 2. Unités urbaines de 5 000 à 9 999 habitants
- 3. Unités urbaines de 10 000 à 49 999 habitants
- 4. Unités urbaines de 50 000 à 199 999 habitants
- 5. Unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants
- 6. Agglomération de Paris